

Mairie de PLELAUFF

N°1 SEANCE DU MARDI 11 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 11 février à 20h, le Conseil Municipal de PLELAUFF, dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de PLELAUFF, sous la présidence de Monsieur Bernard ROHOU, Maire.

PRESENTS : M Bernard ROHOU, Mme Louise-Anne LE GAC, M Gilles LE GALL, M Alain KERBIRIOU, Mme Laurence BLANCHARD, Mme Christiane DENIS, M Maximilien LE FEUR, M Antoine QUERO,

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M Stéphane MORZADEC donne procuration à M Maximilien LE FEUR, Stéphanie LE GOÏC à M Gilles LE GALL, Mme Yvane BRUYERE à M Sébastien CHIRAUX

ABSENTS : Mme Kate HUSBAND, M Guillaume LOISEAU, M Ludovic L'HOPITAL

SECRETAIRE DE SEANCE : M Alain KERBIRIOU

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil : 15
 - En exercice : 15
 - Présents : 9
 - votants : 12
-

Ordre du Jour :

- 1) Devis cuisine pour un logement**
- 2) Devis IGC pour Chambre froide**
- 3) SDE**
- 4) Programme de voirie**
- 5) Vente parcelle WN 81**
- 6) Frais de scolarité**
- 7) Subvention aux associations**
- 8) CFU budget communal**
- 9) CFU Budget assainissement**
- 10) Devis Fleurissement 2023**
- 11) Projet d'un nouveau lotissement**
- 12) Arrêté limitation vitesse**
- 13) Questions diverses**

*****La séance est ouverte à 20h*****

Approbation des comptes rendus de la séance précédente

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre leurs observations sur le compte-rendu de la dernière séance qui leur a été transmis par mail.
Pas d'observations le compte rendu du 19/12/2024 est donc adopté

01-11022025 –Devis cuisine pour un logement

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un devis pour l'aménagement d'une cuisine pour un appartement de la commune. Le coût d'achat des meubles est de 1540,80€ sans le montage et la pose.

Le conseil s'interroge sur les modalités et conditions de démontage de l'ancienne cuisine, le montage de ces meubles, les raccordements de plomberie et ajustement du plan de travail ainsi que la pose d'éventuelles crédences. Compte tenu de ces questionnements pour une modification pérenne des lieux, le conseil municipal demande à retarder la décision pour le prochain conseil en mars.

02-11022025 –Devis IGC pour Chambre froide

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis pour l'aménagement de la chambre froide de la salle des fêtes, consistant à l'achat et installation de 3 groupes de rayonnages à clayettes et réglages de niveaux Fermostock pour stocker les aliments et produits à conserver.

Coût des rayonnages 1375,90€ TTC après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir ce devis.

03-11022025– Devis SDE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a fait procéder à une étude par le SDE 22 pour la rénovation de l'éclairage public près de la salle des fêtes. Le coût total de l'opération s'élève à 4200€ TTC frais d'ingénierie compris ; la participation de la commune sera de 2527,78€ TTC compte tenu de son adhésion au SDE22 depuis le 20/12/2019

Pour améliorer l'éclairage de cet espace il convient de prévoir 4 lanternes d'un coût de 3200€ TTC

Notre commune bénéficiera de la participation du fonds vert pour la rénovation de l'éclairage public ce qui permet à la commune de retenir un reste à payer de 1432,10€.

Coût total de cette opération de rénovation d'éclairage : 2527,78+ 1432,10 =3959,88€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider les devis présentés

04-11022025– Programme de voirie

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal qu'il est envisagé de procéder à plusieurs réfections de voirie sur la commune.

- Route de Monplaisir sur un linéaire de 238m et une largeur de 3m

- Route de Kerauter pour l'accès à deux propriétés sur un linéaire de 163m et une largeur de 3m

- Entretien par Point à Temps Automatique (PATA) avec 10 tonnes de liants et gravillons

Une demande de devis suivants les descriptifs retenus sera envoyée aux sociétés de travaux publics pour ces prévisions de travaux et représentée ultérieurement au conseil municipal.

05-11022025– Vente parcelle WN 81

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que, par délibération en date du 10 mai 2022, la parcelle WN 81 d'une superficie de 3,0540Ha a été incorporée dans le domaine communal.

Monsieur Claude LE COZ actuellement locataire de ladite parcelle souhaite l'acquérir.

Considérant le classement de cette parcelle en zone humide et sans intérêt agricole, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne une réponse favorable pour cette demande.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à procéder à la vente de ce terrain au prix de 1000€ le Ha soit 3054 Euros, frais notariés à la charge de l'acquéreur.

Autorise monsieur le maire à signer tous documents afférents à cette vente.

06-11022025—Frais de scolarité

Monsieur le Maire rappelle que la commune participe aux frais de scolarité pour les enfants scolarisés dans les écoles : Saint Georges à Gouarec et Notre Dame à Rostrenen
Les frais de fonctionnement sont dus pour tout enfant âgé d'au moins 3 ans
Il est retenu pour l'école St Georges de Gouarec

Ecole St Georges GOUAREC

8 élémentaires

8 maternelles

Cas particuliers

1 élémentaire 3 mois : $530 \times 3/10 = 159$

2 élémentaires pour 4mois soit $530 \times 2 \times 4/10 = 424$

1 élémentaire pour 5 mois $530 \times 5/10 = 265$

Moyenne Départementale		Nombre	Montant
Maternelle	1600	8	12800
Elémentaire	530	8	4240
Cas particuliers (159 + 424 + 265)		3	848
Total			17888

Ecole Notre Dame ROSTRENEN

3 élémentaires

Cas particulier : 1 élémentaire pour 5 mois $530 \times 5/10 = 265$

Moyenne Départementale		Nombre	Montant
Maternelle	1600	0	0
Elémentaire	530	3	1590
Cas particulier		1	265
Total			1855

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

-décide à l'unanimité des suffrages exprimés de participer aux frais de fonctionnement des écoles privées pour les enfants âgés d'au moins 3 ans à la rentrée de septembre 2024

- de retenir le coût élève pour la période scolaire 2023-2024 à 1600€ pour chaque élève scolarisé en maternelle

07-11022025—Subventions aux associations

M le Maire donne la parole à madame Louise-Anne LE GAC qui fait part aux membres du conseil des demandes de subventions qui lui sont parvenues à ce jour.

Sont accordées : MFR	3x40	120€
	FNACA	100€
	Franto Dekawowo	160€
	La Plélauffienne	160€
	Comité des fêtes	160€
	Société chasse	160€
	Danserien Bro Pellan	160€
	Cercle Celtique 2x20	40€
	Les compagnons deBon-Repos	50€
	Hand Ball Pélem 4x20	80€

Bretteur Rostrenen 2x20	40€
Boules Gouarecaine	50€
Foot Rostrenen (Nb +noms)	100€
Korriganed Gouarec	100€
Leucémie Espoir	50€
PLB Muco	50€

Monsieur le Maire confirme ces attributions de subventions qui sont acceptées à l'unanimité

08&09-11022025—CFU budget communal et budget assainissement

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les résultats d'exploitation du budget 2024. Ces résultats sont expliqués par le détail et par chapitre pour le fonctionnement et l'investissement.

1. BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

	Fonctionnement		Investissement		
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
Dépenses	650 910.11	337 321.71	584 376.94	392 336.74	143 412.45€
Recettes	650 910.11	542 809.49	584 376.94	373 236.07	

Résultat 2024		205 487.78		-19 100.67	
Résultat 2023 reporté		209 915.92		142 414.22	
Résultat cumulé		415 403.70		123 313.55	

- Section de fonctionnement : excédent de 415 403,70 €
- Section d'investissement : excédent de 123 313,55 €

2. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

	Fonctionnement		Investissement		
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
Dépenses	58 759.09	39 688,82	29 051.34	22 761.70	
Recettes	58 759.09	44 312.20	29 051.34	29 051.34	

Résultat 2024		4 623.38		6 289,64	
Résultat 2023 reporté		0		-4871.90	
Résultat cumulé		4 623.38		1 417.74	

- Section de fonctionnement : excédent de 4 623,38 €
- Section d'investissement : excédent de 1 417,74 €

3. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

	Fonctionnement		Investissement		
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
Dépenses	6 120.00	0	3 672	0	0
Recettes	6 120.00	0	3 672	0	0

Résultat 2024		0		0	
Résultat 2023 reporté		0		-3.672.00	
Résultat cumulé		0		-3 672.00	

- **Section de fonctionnement : 0€**
- **Section d'investissement : déficit de 3 672,00 €**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-14, le Maire doit se retirer lors du vote du Compte Administratif et ne pas prendre part au vote.

M. Bernard ROHOU quitte la séance.

Mme Louise-Anne LE GAC, 1er adjoint, soumet au vote chacun des 3 comptes administratifs présentés.

Le Conseil Municipal, délibérant sur les Comptes Administratifs 2023 dressés par M. Bernard ROHOU, Maire, et après avoir approuvé les comptes de gestion 2023,

APPROUVE

- *A l'unanimité, le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la Commune.*
- *A l'unanimité, le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe « Assainissement »*
- *A l'unanimité, le Compte Financier Unique 2024 du budget Lotissement Park Skaven.*

10-11022025—Arrêté limitation vitesse

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que la vitesse des véhicules observée sur le tronçon de la voie communale N°18 (ancienne voie romaine) entre le Moustoir et Kerroc'h est trop élevée et représente un danger pour les riverains.

En conséquence et en accord avec madame la Maire de Lescouet-Gouarec et monsieur le Maire de Plélauff ; il a été décidé de réglementer à la vitesse de 70km/h la circulation des véhicules sur cette portion de voie communale et d'établir l'arrêté municipal concernant cette restriction de vitesse.

A l'unanimité, le conseil municipal donne pouvoir à monsieur le Maire pour rédiger et signer tous documents et actions afférents à cette décision.

11-11022025—Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une pré-réception de la fin des travaux à la salle des fêtes est prévue lundi 17 février à 10h45 sur site.

Un nettoyage de la salle est prévu avec quelques volontaires à partir du 20 février (date à confirmer)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h47